

Conseil général de la Commune de Donneloye
Procès-verbal de la séance du 30 septembre 2025

1. Excusés - appel

Le Président, Monsieur Frédéric Duc préside la séance. Il remercie les personnes présentes ainsi que la Municipalité

La secrétaire procède à l'appel.

70 personnes sont présentes, 35 excusées et 3 absentes.

Le quorum est atteint, la séance peut commencer à 20h00.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour ne suscite aucun commentaire. Il est accepté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal du 12.06.2025

Il n'y a pas de remarque ni de question.

Le procès-verbal du conseil général du 12.06.2025 est accepté à la majorité.

4. Assermentation des nouveaux membres - démissions

Le Président a reçu la démission de Mme Sabrina Augugliaro qui a quitté la commune.

M. Frédéric Wiget demande à se faire assermenter.

Le conseil général compte désormais 109 membres.

5. Communications du Président du conseil général

M. Frédéric Duc rappelle aux membres du conseil que lors des dernières votations du 28.09.2025, le bureau du conseil a relevé de nombreuses petites erreurs sur les volets de transmission. Il demande aux votants d'être attentifs à bien signer leur propre volet de transmission et de noter correctement leur date de naissance. Si les informations sont fausses ou manquantes, le vote est nul. Il serait dommage de devoir compter comme nul des bulletins de vote lors des élections communales dans quelques mois.

6. Communications des délégués auprès des associations intercommunales

Mme Angélique Miéville nous lit son rapport pour l'EFAJE.

Il n'y a pas de rapport pour l'AIAE La Menthue ni pour l'ASIRE

7. Communications de la Municipalité

- M. Benoît Reymondin revient sur le problème avec le bureau technique d'Yvonand RIBT. La situation étant compliquée, la Municipalité a pris contact avec l'Association Intercommunale Service Technique Broye Vaudoise qui bénéficie de deux lieux de travail, à Granges-Marnand et Lucens. Quelques dossiers ont pu leur être déposés, dans un premier temps, pour du dépannage. Une demande d'adhésion a été faite, mais elle nécessite de remplir certains critères notamment savoir si l'Association peut supporter une augmentation de nouveaux

clients, sachant que d'autres communes ont déjà fait la même demande. Certains de nos dossiers sont déjà en traitement à Lucens.

Le Syndic a eu un contact avec le RIBT d'Yvonand qui reprend la main sur nos dossiers.

L'idée serait peut-être de changer de bureau technique.

- Cet été un crédit d'études a été accordé par le conseil pour la STEP régionale. Un Copil a été formé et il est actif. Deux séances ont déjà eu lieu. Toutes les communes présentes sont très motivées. Le but est de mettre sous toit les statuts d'ici la fin de la législature, ou au moins un projet définitif de statuts.

- La Municipalité avait été chargée de se renseigner si d'autres communes étaient intéressées à rejoindre cette Association Intercommunale. Les communes de Bioley-Magnoux, Ogens et Montanaire ont été contactées. Montanaire déverse les eaux usées de Chanéaz dans la STEP de Prahins. Il ressort de cette discussion un intérêt très avancé de Montanaire.

La Municipalité s'est renseignée quant à un raccordement sur Yverdon, qui annonce un préavis négatif, car notre commune n'est pas sur le bon bassin versant, ce qui engendrerait des coûts énormes. De plus, Yverdon n'aurait pas la capacité de nous recevoir.

8. Remplacement d'une déléguée à l'ASIRE.

Mme Sabrina Augugliaro de Donneloye démissionné de son poste vu qu'elle a quitté la commune. Nous cherchons une nouvelle personne pour quelques mois jusqu'à la nouvelle législature.

M. Steves Buchs de Gossens se propose. Il est nommé par applaudissements.

9. Préavis 06/2025 - demande d'un crédit d'investissement de CHF 190'000.00 pour le remplacement du chauffage à mazout par une PAC géothermie et pose de panneaux photovoltaïques à la grande salle de Donneloye

Le Syndic informe que depuis qu'il est à la Municipalité, nous parlons de ce chauffage en fin de vie. Lors de chaque intervention, l'attention de la Municipalité est attirée sur le fait que la chaudière est au bout et qu'elle pourrait cesser de fonctionner à tout moment. Le risque de devoir installer un chauffage provisoire coûteux et effectuer des choix dans l'urgence est réel. Après avoir fait un bilan du bâtiment, il s'avère que celui-ci est correct au niveau de son efficacité énergétique et ne nécessite pas de grands besoins. L'état du bâtiment permet d'obtenir des subventions.

La Municipalité a contacté Energie Service qui avait installé le chauffage au collège, en pensant faire du chauffage à distance. L'installation fonctionne au bois déchiqueté.

Energie Service ne conseille pas cette solution car elle engendrerait beaucoup de transports qui passeraient sur les trottoirs. D'autre part, la chaudière existante n'est pas suffisamment puissante. Il aurait fallu en poser une deuxième, mais il n'y a pas assez de place dans les locaux du collège, ou la remplacer, mais la chaudière actuelle n'est pas à la moitié de sa durée d'utilisation.

Deuxième hypothèse, la chaudière à pellets, dans le bâtiment de la grande salle. Il aurait été nécessaire de créer un local de stockage supplémentaire pour les pellets, donc de gros travaux de génie civil.

D'autres technologies comme PAC air-eau ou sonde géothermique avec forage à 270 mètres de profondeur ont été étudiées.

La Municipalité a rejeté l'idée du chauffage à pellets en constatant que les chaudières risquent d'être soumises à des normes pollution assez sévères, qui nécessitent le rajout de filtres à particules. La Municipalité était plus attirée par les pompes à chaleur.

Les pompes à chaleur air-eau se constituent d'une grosse machine qui génère des nuisances de bruit.

Après réflexion, la Municipalité a retenu la géothermie. Il pourrait y avoir un risque au moment des forages, de tomber sur des terrains non favorables. Selon les dossiers, il n'y a pas de problème à l'heure actuelle.

La Municipalité trouve le forage intéressant car il y a une source d'énergie plus stable qu'une PAC air-eau lors de longues périodes de brouillard, sans soleil.

Les PAC géothermie sont plus lisses au niveau de l'énergie récupérable.

- Mme Chantal Bujard Bovey nous lit le rapport de la commission des finances et de gestion, qui recommande d'accepter le préavis de la Municipalité

- M. Michel Allard nous lit le rapport de la commission ad hoc, qui recommande également d'accepter le préavis de la Municipalité, tout en demandant à cette dernière d'étudier l'installation de batteries et leur capacité de stockage, qui permettraient une meilleure autonomie et une diminution des coûts de fonctionnement étant donné que la grande salle est passablement utilisée en soirée.

- M. Cédric Petter de Donneloye demande quelle quantité de panneaux solaires sont prévus ? Et est-ce que le réseau électrique supportera la quantité prévue ?

M. Reymondin répond que l'idée est de faire de l'autoconsommation et pas de revendre de l'énergie. Il n'y a pas eu d'information négative par rapport à la production énergétique sur le toit de la grande salle. Il y aurait 68 m² de panneaux.

- M. Nicholas Michael de Donneloye demande quelles seraient les subventions à déduire des CHF 190'000.000.

M. Reymondin répond qu'il n'y a pas de raison de ne pas en bénéficier, mais elles ne sont jamais notées dans les préavis.

- Mme Brigitte Nicole-Groux de Donneloye demande de quel côté du toit est prévue l'installation des panneaux ?

Le Syndic répond qu'ils seront installés du côté arrière du toit (direction Ogens).

- M. Raymond Paillex de Mézery demande de quelle puissance seront les panneaux ? Il a été mentionné d'améliorer l'autoconsommation en produisant de l'électricité avec une PAC, mais il faut être conscients que les panneaux solaires en hiver ne servent pratiquement à rien.

Est-ce que la grande salle aura une autoconsommation de toute cette énergie produite en été ?

M. Cedric Petter répond que la puissance est de 16 kw.

Le Syndic réplique qu'il en est ainsi pour toutes les maisons ayant des panneaux photovoltaïques. C'est pour cela que la réflexion a été complétée d'une batterie. Celle-ci pourrait permettre une consommation pour les locaux utilisés en soirée (lumières, etc).

- M. Jean-Daniel Ferrot de Donneloye soutien ce préavis futuriste. Il aimerait savoir si la puissance générée par cette installation serait éventuellement suffisante pour desservir les installations du FC Donneloye, voisines, en pleine terre et sur le terrain communal.

M. Benoît Reymondin signale que la question s'est posée. La Municipalité fait partie d'un groupe de travail formé pour une réflexion en rapport aux installations du FCD. L'idée de la Municipalité est de réfléchir à une utilisation pas uniquement avec le FCD mais plutôt à la collectivité dans son ensemble, grande salle, terrain, buvette, etc, et voir ce que l'on peut imaginer afin que les installations servent au FCD et à la collectivité.

Il est trop tôt pour pouvoir dimensionner un chauffage ou réfléchir à une production d'énergie pour des projets futurs. Il y aura donc un complément pour la suite.

- M. Frédéric Bovey de Prahins pense qu'il serait préférable de mettre le projet en stand-by le temps des réflexions avec le FCD, afin de dimensionner tout de suite la bonne taille soit plus de panneaux, plus de capacité et faire les choses une fois mais comme il faut.

Le Syndic répond que la question s'est posée. Toutefois, on ne connaît pas l'horizon du projet du FCD, 2 ans, 5 ans...

Il faudra trouver le financement et un projet qui convienne à tous. On peut prendre le risque d'attendre, mais lorsque la chaudière va lâcher, une chaudière extérieure devra être installée, qui coûte environ CHF 3'000.00 à CHF 4'000.00 par mois.

Le bâtiment est existant. Cela ne veut pas dire qu'on ne puisse pas compléter la PAC actuelle, mais dans sa réflexion, la Municipalité s'est dit qu'il fallait dimensionner ce qui existe, ce qui est connu.

Il n'y a pas d'autre remarque ni question et le Président propose de passer au vote.

VOTE : OUI : 62 NON : 3 abstentions : 4

Le préavis 06/2025 est accepté à la majorité

10. Préavis 07/2025 - vente du bâtiment ECA no 1031 sis au Chemin de Praz Jaquet 13 à Prahins (parcelle 2035)

Le Syndic informe que le bâtiment a été visité depuis le début de l'année. La Municipalité a fait venir des entreprises pour chiffrer les travaux. L'enveloppe énergétique du bâtiment n'est pas bonne. Le chauffage est électrique. La Municipalité a conclu qu'une rénovation lourde était la solution la plus rationnelle d'aborder la problématique. Le chauffage doit être remplacé d'ici 2030.

Le toit et les façades doivent être isolés. Il y a de l'amiante dans les salles de bain. Toutes les installations sanitaires et la cuisine sont en fin de vie, les portes et les fenêtres doivent être changées.

La maison ne fait pas partie des lieux représentatifs du village. La maison est seule, elle est située en zone constructible.

La Municipalité se demande si la commune a pour tâche de faire de l'immobilier ?

Avoir des locataires peut amener un certain nombre de désagréments.

Des rénovations plus légères peuvent être faites pour environ CHF 500'000.00. Mais le gain après ces travaux est-il intéressant ? La Municipalité estime qu'avec toutes les contraintes engendrées, le gain n'est pas forcément intéressant, d'où sa proposition de se séparer de ce bâtiment.

L'argent encaissé par la vente de la maison pourrait servir à d'autres projets en cours de réflexion (collège de Gossens, etc).

La Commune n'a pas besoin de vendre le bâtiment, vu son degré d'endettement, mais elle a plusieurs projets en cours qui demanderont des fonds.

- Mme Chantal Bujard Bovey nous lit le rapport de la commission des finances et de gestion, qui recommande d'accepter le préavis de la Municipalité

Le Président précise que le projet étant uniquement financier, il n'a pas sollicité de commission ad hoc.

- Mme Ariane Bovey de Prahins, souligne que la Municipalité a parlé d'un revenu incertain suite à la rénovation de cette maison, mais elle oublie que cette maison a généré un revenu durant les 30 à 40 dernières années. Où est passé cette argent ? N'y a-t-il pas eu un fonds de rénovation prévu à cet effet ? Si cette maison est en mauvais état à ce jour, c'est qu'elle a manqué de rénovations.

M. Reymondin répond que la commune a un fonds de rénovation, mais qu'il n'est pas constitué d'argent cash. Les loyers encaissés sont partis dans le « ménage commun », et n'ont pas été consignés sur un compte. C'est une écriture.

En Effet, le bâtiment n'a pas été entretenu depuis de nombreuses années ; il y a donc de gros frais dessus.

- M. Frédéric Bovey de Prahins informe que la dernière rénovation date de 1982 où un montant de CHF 280'000.00 avait été investi. Selon M. Bovey, depuis 1982 à ce jour, les loyers obtenus devraient couvrir largement les rénovations de la maison. Celle-ci fait partie du patrimoine de Prahins. Depuis la fusion le village de Prahins n'a pas été gâté, des surfaces ont été enlevées avec le PACom et aujourd'hui la commune veut vendre le bien et le patrimoine de Prahins. La Commune n'a pas besoin de vendre cette maison. Il ne faut pas argumenter qu'elle n'amènera qu'un petit rendement. Avec un loyer à CHF 2'500.00 par mois, elle se louera facilement à une famille de gens locaux. Selon M. Bovey c'est aberrant de vendre ce patrimoine.

- M. Alain Mercier de Prahins a fait un rapide calcul. CHF 500'000.00 de rénovation du bâtiment à 3% d'intérêt donnent CHF 15'000.00 par année. Avec CHF 2'300.00 de loyer fois 12 mois on arrive à CHF 27'600.00. Il reste CHF 12'600.00. Comment la commune fait-elle pour arriver à ce petit rendement de CHF 5'000.00 ?

Le Syndic répond qu'il y a les amortissements. La commune fait partie du MCH2 et doit amortir sur un certain nombre d'années. Ensuite, même si le bâtiment est rénové, il y aura toujours des frais d'entretien.

- M. Jean-Daniel Ferrot de Donneloye indique que sur le cadastre, la parcelle annonce 1417m². La Municipalité parle de vendre 800 m² avec la maison. Comment prévoit-elle le morcellement de la parcelle ? Les stations de pompage vont rester communales, mais qu'en est-il du « garage des pompiers » ?

M. Reymondin répond que le morcellement proposé sur le projet est de couper la parcelle vers la station de pompage. Le garage serait vendu avec la maison.

- M. René Bovey de Prahins s'est occupé de la rénovation en 1982. Durant plus de 40 ans la commune a encaissé plus de CHF 700'000.00 de loyers. Il n'y a pas eu de gros travaux. M. Bovey a de la peine à comprendre la position de la Municipalité

La Municipalité a sûrement estimé assez haut à CHF 500'000.00 les rénovations. La location permettrait largement de couvrir l'entretien et les amortissements et il resterait encore une jolie somme pour la commune. M. Bovey s'oppose à cette vente.

Il n'y a pas d'autre remarque ni question et le Président propose de passer au vote.

VOTE OUI : 31 NON : 18 Abstentions : 20

Le projet 07/2025 est accepté à la majorité.

11. Divers et propositions individuelles

- M. Jean-Daniel Ferrot de Donneloye signale qu'il y a trois semaines il a dû interpellier le municipal des eaux M. Patrick Billaud, pour une conduite d'égouts obstruée, traversant la route vers l'immeuble à la Route de la Croix Blanche 10 à Donneloye. M. Ferrot remercie M. Billaud d'être intervenu avec diligence et rapidité. Une heure après le camion pompe de Cand-Landi était présent pour déboucher les canalisations. Il n'en demeure pas moins qu'il y a un problème chronique dans cette canalisation. Ce n'est pas la première fois que les déboucheurs interviennent. Au départ de la canalisation il y a un tuyau PVC de 20 cm, à l'autre bout le tuyau est de 16 cm avec un coude à 90 degré. La prochaine obstruction est programmée. M. Ferrot demande, avec insistance, à la Municipalité de se pencher sur ce tronçon. Le problème ne se trouve peut-être pas sur la route, mais à l'arrivée d'un sac sur le côté, mais il y a lieu d'intervenir.

M. Ferrot signale que le dernier conseil général était fixé le jour de la fermeture de l'ancien tenancier du Restaurant, M. Kalbe. Aujourd'hui, le nouveau tenancier a changé son jour de fermeture au mardi. Le conseil général est fixé un mardi. M. Ferrot ne trouve pas cela très sympathique.

Le Président informe qu'il est compliqué de trouver une date qui convienne au bureau du conseil, à la Municipalité, à la boursière. Lorsque la date a été fixée en juin, le restaurant n'avait pas encore été repris.

- Mme Lisette Bezençon de Donneloye demande si la Municipalité a trouvé où va le surplus du réservoir des fontaines communales de Donneloye, car les fontaines ne coulent pas bien, l'eau est très sale. La fontaine était nettoyée lorsque Mme Bezençon servait l'eau pour arroser son jardin. Maintenant elle ne l'est plus.

M. Patrick Billaud informe qu'il est compliqué de savoir où va l'eau, car il n'y a pas de plan. La première fontaine du haut qui arrive depuis l'arche est ouverte pour purger. Sur la fontaine du milieu, il y a un bout de tuyau qui arrive à la vanne. Un raccord a été mis afin de pousser l'eau à l'envers. Il peut y avoir un bouchon. Le problème doit être entre la 1^{ère} et la 2^{ème} fontaine. Les tuyaux ont entre 50 et 70 ans. On ne sait pas ce qu'il y a dedans. Les tuyaux sont en ferraille. Ils doivent être très usés. Des choses ont été condamnées il y a 20 ans. La seule chose bien à faire serait de remettre une conduite à neuf. Le réseau arrive en fin de vie.

- Mme Angélique Bovey de Prahins souligne que la place de jeu à Prahins n'est pas propre (feuilles mortes, branches).

Elle informe que depuis une année la paroisse a un nouveau pasteur. La paroisse envoie des lettres de nouvelles par mail ou par papier. Nous pouvons nous inscrire en cas d'intérêt.

Le Président informe qu'il y a sur la table du bureau, des flyers informatifs pour les élections à la Municipalité en 2026.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h00

Une verrée est servi ici-même.

Le Président :

La secrétaire :

Frédéric Duc

Murielle Jaquier